

Rencontre avec Stéphane Kaye, gérant des Entreprises Fernand Kaye

Stéphane Kaye, gérant des
Entreprises Fernand Kaye



Les Entreprises Fernand Kaye, entreprise familiale depuis 1963

Rencontre avec Stéphane Kaye, gérant des Entreprises Fernand Kaye, mais également Président de la Confédération Construction Brabant Wallon.

Pouvez-vous présenter Les Entreprises Fernand Kaye ? Quelles sont, selon vous, vos plus belles réalisations ?

C'est une entreprise familiale fondée par mon grand-père en 1963. Mon père y a également travaillé et maintenant je suis la troisième génération. Il s'agit d'une entreprise générale de construction réalisant des travaux privés et publics. J'ai quatre salariés et une dizaine de personnes qui travaillent en sous-traitance quand les besoins sont là.

Nos plus belles réalisations ont été effectuées en tant que marché public. Il y a la transformation du Vert Galant qui était une salle des fêtes dans la

commune de Beauvechain. Nous l'avons transformé en salle des fêtes et en crèche, ce fut une rénovation très lourde.

Il y a également le site de l'école communale de Grez-Doiceau où nous avons réalisé salle de gym, réfectoire, et rénovation du commissariat de police en classes.

Quel impact aura, à votre sens, la prolongation du taux de TVA à 6% pour la démolition-reconstruction ?

C'est un impact très positif pour tout le secteur et également pour les clients. Cependant, l'un de mes chantiers actuels est la démolition d'une ferme et la reconstruction d'une habitation, mais le client ne peut pas avoir ce taux de TVA de 6% parce que les conditions d'octroi sont très sévères. Si l'on parvient à conserver ce taux, tant mieux, mais pour l'instant je trouve que les conditions sont encore trop strictes pour les particuliers.

Le secteur est-il victime de la durée des permis d'urbanisme ?

Oui, en effet. Cela n'a jamais été très rapide et cela ne s'améliore pas. Le client introduit sa demande de permis, entre temps il nous demande déjà un devis pour une estimation. Par après, peut-être que le permis est refusé et dans ce cas un architecte doit retravailler le permis. Tout le monde a perdu du temps. Au plus la durée est courte, au mieux c'est pour les entreprises de construction. C'est plus productif.

Y a-t-il des difficultés engendrées par la non-publication des résultats des marchés publics ?

J'estime qu'au plus il y a de clarté dans les résultats, au moins il y aura des réclamations des entreprises qui émettent leur offre dans le marché public. En effet, quand les résultats étaient publiés on pouvait se situer.



Si l'écart était très faible, on pouvait questionner l'architecte. Si les écarts étaient beaucoup trop importants, là, on en restait là. Maintenant, on ne sait rien et cela soulève pas mal de questions. Comment attribue-t-on le marché ? À qui ? Pourquoi ? C'est beaucoup moins clair.

Ressentez-vous une diminution d'octroi en marché public ? À quoi cela est dû et quelles sont les conséquences ?

Il y a cinq ans, mon chiffre d'affaires était composé de 50% de travaux privés et de 50% de travaux publics. Aujourd'hui cela se résume à 95% de travaux privés et 5% de travaux publics. En effet, pour accéder au marché public et pour rendre les soumissions, c'est de plus en plus compliqué et de plus en plus lourd pour une entreprise comme la mienne. Les marges réalisées dans les travaux publics sont également très faibles, ce qui fait que les entreprises sont de moins en moins friandes de répondre à des marchés publics.

La pénurie de main d'œuvre dans le secteur de la construction a-t-elle un impact sur les chantiers à venir ?

Oui, cela est évident. On est en manque de main d'œuvre. Je pourrais tourner avec le double voire le triple d'effectif. Nous n'en avons pas assez et n'en trouvons pas. Ceux qui se présentent sont souvent des chômeurs de longues durées et essayent de trouver un emploi pour un court moment, pour ensuite retourner au chômage... Il faut vraiment trouver des motivations différentes pour attirer des demandeurs d'emploi ou des jeunes dans notre secteur.

Est-il important de faciliter certaines démarches administratives, par exemple via la digitalisation ?

Au plus cela sera digitalisé et toute l'information regroupée sur une même boîte de données avec des codes d'accès et de sécurité, au plus nous aurons facile. Nous ne devons alors plus aller à gauche



et à droite nous renseigner ou pour nous fournir les différents papiers administratifs. Donc je pense que oui, certaines démarches administratives doivent être facilitées, notamment par la digitalisation.

Comment attirer les jeunes vers le secteur de la construction ?

Au lieu de dire que nous avons un métier dur, pénible et que nous travaillons dehors dans toutes les conditions météorologiques, je trouve que nous devons avoir une propagande beaucoup plus positive. Il faut valoriser les réalisations en les montrant, mais également le salaire, tout en diminuant les charges sociales des entreprises. De cette façon, nous devrions pouvoir attirer certains jeunes, car il y en a encore des motivés, mais le message doit être plus positif. ■

17 & 18

mars 2022 - de 9h30 à 18h

Flanders Expo

hall 8 - Gand

RENORESTO

ENTRÉE GRATUITE

ÉVÉNEMENT POUR
LE PROFESSIONNEL
DU PATRIMOINE

